

# Le déficit sous contrôle des allocations familiales

## SOCIAL 53 millions de déficit en Wallonie, boni à Bruxelles

- Le transfert des allocations familiales ne se fait pas sans mal.
- Le déficit wallon est temporairement compensé.
- Dans 10 ans on va commencer à stresser.

Cinquante-trois millions d'euros. C'est, à quelques centaines de milliers d'euros près, le déficit qu'accuserait le budget wallon des allocations familiales en 2025. Florence Reuter, députée MR, déposera les chiffres en commission du parlement wallon ce mardi matin avec cette affirmation-question au ministre Prévot : « *Cela démarre assez mal, au regard des projections budgétaires de Famifed, la Région accuserait un déficit de plus de 50 millions entre la dotation et l'estimation des dépenses. Que sera la nouvelle mouture des allocations à la sauce wallonne ?* »

Le chiffre cache en fait quelques surprises, dont celle-ci : alors qu'on imaginait jusqu'il y a peu un déficit de 25 millions d'euros pour la Région bruxelloise, les dernières estimations évoquent plutôt un boni rassurant de 10 millions. Explications.

### Le transfert

La réforme de l'Etat implique le transfert des allocations familiales aux entités fédérées. Le système pourra être différent selon qu'on habite en Wallonie, à Bruxelles, en Flandre ou en Communauté germanophone. Dans les faits, la compétence a été transférée aux Communautés flamande et germanophone, à la Région wallonne et à la Commission communautaire commune (Cocom) pour Bruxelles le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Dans le même temps, l'Office national des allocations familiales (Onafst) est devenu Famifed, l'agence fédérale pour les allocations familiales. Depuis le début de cette année, ce n'est plus

seulement la compétence mais bien le budget qui a été transféré. Conséquence pour les familles : rien.

L'agence fédérale continuera à gérer les paiements jusqu'à ce que les Régions et Communautés aient mis en place leurs propres organismes de paiement, elles ont jusqu'à fin 2019 pour le faire.

### Les montants

Transférer un budget est une chose, le calculer exactement en est une autre. Pour la circonstance, on ne s'est pas embarrassé de formules savantes. L'argent transféré à chaque entité est calculé selon le nombre d'enfants de 0 à 18 ans domiciliés sur le territoire concerné. Or, actuellement, le montant des allocations varie en fonction de l'âge exact de l'enfant, de son rang dans la famille et de sa situation sociale. Par exemple, lorsqu'un parent est

chômeur, pensionné ou invalide, les allocations sont majorées. En la matière, la Wallonie est victime de sa situation socio-économique défavorable. Conséquence : la dotation fédérale (2,106 milliards en 2015) est moins élevée que les dépenses estimées (2,159 milliards), d'où le gap négatif de 53 millions d'euros. Voici deux ans, les premiers calculs effectués sur la Région bruxelloise par la FGTB avaient mis en lumière un gap négatif de 25 millions. Or, les dernières estimations de Famifed font désormais état d'un boni de près de 10 millions d'euros. Explication : Bruxelles compte sur son territoire un nombre important d'enfants émargeant à un régime d'allocations familiales étranger au droit belge (Otan, Union européenne...). Ces enfants entrent en compte dans le calcul de la dotation mais ne génèrent pas de dépenses.

### **Péril sur le budget wallon ?**

« Nous contrôlerons mensuellement les dépenses réelles, explique-t-on sereinement au cabinet du ministre compétent Maxime Prévot, nous envisageons la suite à donner si le budget n'est pas suffisant. » Si la sérénité est de mise en Wallonie c'est parce qu'on sait qu'à court terme, « la loi de financement a prévu des mécanismes de transition compensant la différence entre ce qu'une entité reçoit et les dépenses qui lui sont attribuables », explique Luc Simar, secrétaire général adjoint du Comité économique et social de Wallonie.

Ces mécanismes sont pourtant limités dans le temps : dès 2025, ils vont se réduire de 10 % chaque année. La Wallonie devra alors, soit réduire ses allocations, soit générer des ressources nouvelles. ■

**ÉRIC BURGRAFF**